



Contrôle des risques

Distractions et utilisation du téléphone cellulaire au volant

Éviter les distractions courantes

La distraction au volant représente un risque important pour toutes les entreprises qui emploient des conducteurs dans le cadre de leurs activités, même si les véhicules ne leur appartiennent pas. Les activités courantes sources d'inattention sur la route comprennent l'envoi de messages textes, l'utilisation de téléphones cellulaires, le fait de boire ou de manger en conduisant, la recherche d'un objet, les discussions avec les passagers ou encore la consultation des systèmes de navigation. Selon les données de la Base de données nationale des collisions de Transports Canada, la distraction au volant a contribué à environ 22,5 % des collisions mortelles et à 25,5 % des collisions avec blessures graves en 2021.

Le présent guide vise à l'élaboration d'un programme contribuant à améliorer le comportement des conducteurs au volant et à réduire les distractions que cause notamment l'utilisation d'un téléphone cellulaire, comme le fait d'envoyer des messages textes ou de passer des appels.

Quelles sont les sources de distraction au volant ?

Toute activité susceptible de détourner l'attention d'un conducteur de la tâche principale qu'il est censé effectuer, conduire, est une source de distraction au volant. Toute forme d'inattention met en danger la sécurité du conducteur, de ses passagers et d'autrui. Selon le Conseil national de la sécurité routière des États-Unis National Safety Council, l'alcool et la vitesse sont désormais les principaux facteurs d'accidents causant des blessures graves ou la mort.

Distractions courantes liées à l'utilisation d'un téléphone cellulaire

- Appels téléphoniques
- Lecture ou rédaction de messages textes
- Consultation d'un système de localisation GPS
- Consultation des réseaux sociaux
- Prise de photos et enregistrement de vidéos
- Navigation sur Internet
- Réglage de la musique
- Visionnage de vidéos

L'envoi de messages textes au volant

L'envoi de messages textes est une source de distraction qui requiert trois types d'attention : manuelle, visuelle et cognitive.

Selon le **VTTI**, cette activité au volant multiplie par 23 le risque d'accident de la route. L'envoi de messages textes détourne l'attention visuelle d'un conducteur de la route pendant en moyenne cinq secondes, ce qui, à une vitesse de 88 kilomètres-heure, est suffisant pour parcourir la longueur d'un terrain de football.

Responsabilité des entreprises

En vertu du principe de la responsabilité du fait d'autrui, les employeurs peuvent être tenus responsables des actes de négligence que commettent leurs employés dans le cadre de leur travail. Ils peuvent également être accusés de négligence s'ils ne mettent pas en place une politique sur l'utilisation sécuritaire des téléphones cellulaires.

De nombreux pays **ont adopté des lois** afin de réglementer l'utilisation des téléphones cellulaires au volant. Au moins treize, parmi lesquels le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon, ont interdit leur utilisation au volant. Vérifier les lois étatiques régulièrement est essentiel dans la mesure où elles peuvent changer.

Ces dernières années, l'utilisation des téléphones cellulaires a fait l'objet de plusieurs poursuites et des employeurs ont été tenus responsables d'accidents causés par leurs employés tandis qu'ils utilisaient leur téléphone au volant. Pourquoi les employeurs doivent-ils donc se soucier des téléphones cellulaires? Parce que les relevés téléphoniques peuvent être utilisés dans le cadre d'une assignation à comparaître afin de prouver qu'un employé était au téléphone au moment d'un accident de la route. L'identification d'autres sources de distraction à un moment précis n'est pas toujours possible et de nombreux conducteurs ne veulent pas avouer qu'ils faisaient preuve d'inattention et ne conduisaient pas prudemment.

Bien que la défense en matière de responsabilité ne soit pas garantie, l'élaboration de politiques, de formations et de mesures de coercition appropriées peut contribuer à limiter la responsabilité éventuelle et à renforcer la sécurité de la population. Plusieurs entreprises décident d'interdire totalement l'utilisation des téléphones cellulaires au volant aux membres de leur personnel lorsqu'ils conduisent un véhicule d'entreprise

ou personnel dans le cadre de leur travail. Selon le National Safety Council, 1 % des entreprises estime que la productivité a baissé à la suite de la mise en place d'une interdiction totale. D'autres entreprises préfèrent adopter des lignes directrices en matière de sécurité liées à l'utilisation des téléphones cellulaires et mettre l'accent sur la formation et l'application de mesures.

- Chaque entreprise doit déterminer si les avantages de l'utilisation des téléphones cellulaires l'emportent sur les risques. De nombreuses entreprises optent pour une interdiction totale de l'utilisation des téléphones cellulaires au volant, sauf en cas d'absolue nécessité.
- Tous les travailleurs s'exposent à un risque d'accident, qu'ils conduisent des véhicules légers ou lourds et que la conduite soit l'une de leurs fonctions principales ou une fonction secondaire.
- Pour se protéger, les employeurs doivent envisager de mettre en place une politique écrite sur les restrictions d'utilisation des téléphones cellulaires et s'assurer que leur personnel en prenne connaissance et la signe. Les restrictions d'utilisation doivent comprendre l'utilisation d'un casque-micro mains libres, dans la mesure où les études indiquent que la conversation et non le fait de tenir un téléphone contribue aux accidents.

Une politique sur l'utilisation des téléphones cellulaires peut mentionner les éléments suivants :

- une interdiction totale de l'utilisation des téléphones cellulaires au volant d'un véhicule d'entreprise ou personnel dans le cadre du travail;
- l'obligation de se garer à un emplacement autorisé et sécuritaire pour passer un appel, répondre à un message texte ou consulter un système de localisation GPS;
- le fait de demander à un passager de passer ou de recevoir un appel;
- le fait de donner aux personnes qui appellent régulièrement les horaires de conduite et les périodes de disponibilité pour les appels téléphoniques;
- une planification des appels avant de prendre le volant ou pendant les pauses dans la mesure du possible;
- l'obligation de garder ses mains sur le volant et de concentrer son attention sur la route;
- l'utilisation d'une technologie de blocage cellulaire.

Pour en savoir plus sur la gestion des risques et la façon d'améliorer votre efficacité, veuillez consulter le site Internet de CNA à l'adresse cnacanada.ca/risk-control.